Section 5: Responsabilités des membres du CoLab

- Section 5a: Code de conduite des contributeurs·trices
- Section 5b: Politiques spécifiques pour les subventions

Section 5a: Code de conduite des contributeurs·trices

Vous pouvez lire le Code de Conduite du CoLab ici.

Section 5b: Politiques spécifiques pour les subventions

En plus de ce qui est documenté ici dans ce guide de l'utilisateur, le Cercle de Financement (Funding Circle) peut mettre en place des politiques de protection lors de l'administration des subventions. Un exemple d’une telle politique est la politique de responsabilité communautaire (Community Accountability Policy) en place pour le projet Next Steps. De même, tous les cercles/projets/groupes de travail peuvent avoir leurs propres politiques supplémentaires en place.